



Le Maire ouvre la séance à 19h04 minutes, salle du Conseil municipal en Mairie.

Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu délégation de vote.

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
Baptiste GUARDIA, Maire	X			
Geneviève SANGLARD, 1^{ère} Adjointe	X			
Robert CORTI, 2^{ème} Adjoint	X			
Odile ZARAGOZA- MEYER, 3^{ème} Adjointe	X			
Guy HUDELOT, 4^{ème} Adjoint	X			
Sandrine POUX, 5^{ème} Adjointe	X			
Jean-Michel BASSI, Conseiller délégué	X			
Jacques BONIN, Conseiller délégué	X			
Philippe ANDRE	X			
François BAUDIN	X			
Gilles DANG-HAO	X			
Maud DEVILLARD			X	
David GRESSOT			X	

Laurence LAHEURTE		X		Robert CORTI
Joëlle MALNATI	X			
Carol MEIER		X		
Sébastien REINICHE		X		
Sylviane DEMAIMAY		X		
Sandrine VERGNAULT		X		

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

Le quorum est fixé à 10 conseillers présents (retour aux règles de droit commun depuis le 1^{er} août 2022).

Le conseil municipal désigne le secrétaire de séance parmi ses membres : Madame Sandrine POUX.

Le Conseil municipal adopte le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juillet 2022, transmis par voie dématérialisée le 19 juillet 2022, à l'unanimité.

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par la délibération N° 12 du 9 juin 2020, dans le cadre de la préparation, passation, exécution, règlement de marchés et accords-cadres dans la limite de 20 000 euros HT.

Voir Annexe n° 1 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lui donne acte de la communication des décisions prises par lui dans le cadre des délégations qu'il a reçues.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance suite à la convocation adressée aux conseillers de manière dématérialisée le 22 septembre 2022 :

ORDRE DU JOUR	
1	Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes piloté par le Département pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire
2	Mandat donné au Centre de gestion 90 pour la mise en œuvre d'un groupement de commandes en vue de l'achat de prestations d'assurances couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude des agents publics
3	Cadeaux offerts par la Commune
4	Validation des tarifs pour le contrat de bucheronnage des coupes de bois 2022
	Point divers : présentation du projet de Territoire Habitat pour la réhabilitation de la cure

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un autre point divers sera évoqué à la fin de la séance concernant le budget alloué à l'école primaire.

1. **Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes piloté par le Département pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire**

Rapporteur : Monsieur Baptiste GUARDIA

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la Commune participe, depuis 2015, au groupement organisé par le Département pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire.

Les marchés, qui ont été reconduits trois fois par périodes successives d'un an, prendront fin le 31 décembre 2022.

A l'occasion du renouvellement de ces marchés, un nouveau groupement de commandes est proposé par le Département.

Compte tenu des économies réalisées par la Commune et des commodités offertes par l'outil sur les plans juridique et administratif, il est proposé de renouveler l'adhésion.

Ce point ne soulevant pas de questions, il est immédiatement procédé au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale à compter du 1^{er} janvier 2023,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement et tous documents y afférents.

2. Mandat donné au Centre de gestion 90 pour la mise en œuvre d'un groupement de commandes en vue de l'achat de prestations d'assurances couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude des agents publics

Rapporteur : Monsieur Baptiste GUARDIA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un rapport présentant une initiative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale proposant aux collectivités et établissements intéressés de tenir un groupement de commandes permettant l'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions.

En vertu des dispositions de l'article L 826-2 du code général de la fonction publique, les agents publics inaptes à l'exercice de leurs fonctions ont droit à une **Période de Préparation au Reclassement (PPR)**, avec maintien du traitement, pendant une durée maximale d'un an avec prolongation possible de 3 mois.

Cette période doit permettre à la collectivité et à l'agent, avec le concours du centre de gestion de la fonction publique territoriale et d'autres partenaires le cas échéant, de rechercher toutes les solutions disponibles pour faciliter un reclassement : par exemple des périodes de formation, d'observation et de mise en situation sur d'autres postes.

Un décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions organise ce régime.

Quel que soit l'intérêt qu'on lui accorde, la période de préparation au reclassement représente un coût pour l'employeur qui n'est compensé par aucun dispositif en vigueur.

Ce groupement de commandes est donc destiné à permettre au centre de gestion de procéder à une consultation dans le but d'obtenir une solution idoine.

Le Centre de Gestion envisage de procéder à :

- ⦿ La passation d'un marché de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le compte des communes et EPCI ayant mandaté le centre de gestion ;
- ⦿ La gestion des relations avec l'(es) assureur(s) sélectionné(s).

L'intérêt d'un tel groupement est indéniable. Il permettra la valorisation de ce nouvel outil de ressources humaines pour les employeurs publics en en minimisant le coût par l'assurance.

De plus, l'adhésion au groupement de commandes n'a pas d'effet contraignant, l'adhésion finale nécessitant une nouvelle intervention de l'assemblée délibérante.

La commune reste donc libre de faire autrement si elle trouve mieux ailleurs.

Le Maire invite donc le conseil municipal à mandater le Centre de la Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour ce groupement de commandes.

Monsieur François BAUDIN demande si la Commune couvre actuellement ce risque et quel en est le coût.

Monsieur le Maire répond que la Commune n'a pas souscrit d'assurance jusqu'ici sur ce risque qui reste limité à l'échelle de la Commune mais qu'il est opportun de l'étudier et d'y souscrire en fonction des conditions tarifaires qui pourront être négociées par le Centre de gestion 90. A ce stade, il ne s'agit que d'un mandat donné au CDG qui n'engage pas la Collectivité. Une autre délibération devra intervenir en cas d'adhésion.

En l'absence d'autres questions, le point est soumis au vote.

Après en avoir délibéré décide, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions ;**
- **D'autoriser le maire à signer tous documents y afférents.**

3. Cadeaux offerts par la Commune

Rapporteur : Monsieur Baptiste GUARDIA

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune participe lors de manifestations communales ou à l'occasion d'évènements familiaux à la remise de prix ou d'aides diverses à l'attention des habitants, des élus ou des agents communaux.

Il est nécessaire de fixer un montant maximum par catégorie de cadeaux, prix ou récompenses.

Ces montants étaient jusqu'alors fixés par une délibération du conseil municipal du 19 novembre 2010. Il y a lieu pour certains d'entre eux de les actualiser.

Monsieur le Maire expose les nouveaux montants maximums projetés. Les modifications concernent principalement l'achat de gerbes de fleurs ou plaques à l'occasion de diverses cérémonies.

Ce point ne soulevant pas de questions, il est immédiatement procédé au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'approuver les montants maximums par catégorie d'événements ci-dessous détaillés :**

OBJET	MONTANTS MAXIMUMS en vigueur	Nouveaux MONTANT MAXIMUM
A l'occasion du départ à la retraite d'un agent	100 €	100 €
A l'occasion d'un départ lié à la mutation d'un agent	50 €	50 €
Pour la remise de la médaille du travail ou de la famille française	50 €	100 €
Gerbe, bouquet de fleurs ou plaque à l'occasion du décès d'un élu ou agent communal	50 €	150€
Gerbe ou bouquet de fleurs lors de cérémonies diverses	50 €	100€
Mariage (livre d'or)	35 €	35 €
Coupes, médailles ou prix lors de manifestations ou cérémonies diverses	100 €	100 €

- **De dire que ces nouveaux plafonds seront applicables dès la délibération rendue exécutoire.**

4. Validation des tarifs pour le contrat de bucheronnage des coupes de bois 2022

Rapporteur : Madame Odile ZARAGOZA.

Madame Odile ZARAGOZA indique qu'il convient de déterminer l'entreprise qui sera en charge d'effectuer l'abattage, le façonnage et le débardage de grumes dans la forêt communale, pour un volume approximatif de 280 m³, correspondant aux parcelles 5.p et 21.a.

Madame Odile ZARAGOZA présente les parcelles concernées et expose les tarifs proposés par l'entreprise HAGMANN.

Ce point ne soulevant pas de questions, il est immédiatement procédé au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de prix de l'entreprise HAGMANN aux tarifs suivants :

Abattage et façonnage de grumes	8.30 € H.T le m3
Débardage des grumes	13.30 € H.T le m3
Travail horaire avec câblage	80 € H.T l'heure
Travail horaire bucheron	40 € H.T l'heure

- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant et tous les documents relatifs à ce dossier, pour un montant estimatif de 7328 € HT, soit 8060 € TTC ;
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Point divers :

1. Présentation du projet de Territoire Habitat pour la réhabilitation de la cure :

Monsieur le Maire expose que le projet doit être validé tout prochainement par les instances de Territoire Habitat.

Les études réalisées par l'Architecte Philippe SAUTEREAU portent sur la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment, pour une surface totale de 429 m2, en vue d'y aménager 6 logements de type F2/F3 sur 3 étages (rdc, 1^{er} et 2^{ème} étages).

Le coût prévisionnel des travaux, hors option chauffage PAC aérothermie, est de 828 137 € TTC.

Le montage envisagé avec la Commune est celui du bail emphytéotique, bail de longue durée, à l'issue duquel les logements reviendront dans le giron de la Commune.

Monsieur Jacques BONIN demande s'il s'agira de logements à vocation sociale. Monsieur le Maire répond qu'il s'agira d'une autre catégorie, tout en restant de la location.

Monsieur François BAUDIN s'interroge sur l'avenir des jardins familiaux à l'arrière du bâtiment. La question n'est pas tranchée à ce jour. Par ailleurs, est-ce qu'il ne serait pas opportun de conserver un local en vue de le louer à un petit commerçant ? Monsieur le Maire répond que les porteurs de projets qu'il a pu rencontrer ne sont pas intéressés par l'emplacement qui manque de visibilité pour une activité de services ou de commerce.

Monsieur Jean-Michel BASSI demande quelle est la date de livraison prévue. Monsieur le Maire répond que TH se projette une fin de travaux en 2024.

2. Budget de l'école :

Monsieur le Maire expose que, suite à la diminution des subventions versées à la coopérative scolaire cette année, un discours assez malsain se répand avec certains amalgames, au sein de l'école.

Il rappelle les engagements de la Commune pour son école, qu'il s'agisse des travaux d'investissement réalisés les 2 dernières années ou du budget de fonctionnement alloué pour les fournitures scolaires, les transports à la piscine et patinoire notamment.

C'est la partie afférente aux subventions allouées à la coopérative de l'école qui a été diminuée et qui peut être comblée par le produit d'actions ponctuelles initiées au sein de l'école (vente de photos, kermesse de fin d'année, etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55 minutes.

A Bourogne, le 30 septembre 2022,

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



La secrétaire de séance,

Sandrine POUX





**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE PREPARATION - PASSATION-EXECUTION
-REGLEMENT DE MARCHES ET ACCORDS -CADRE
A HAUTEUR DE 20 000 EUROS HT**

TEXTE DE REFERENCE

délibération n°12 du 9 juin 2020

NATURE DE LA DELEGATION

article L 2122-22 du CGCT 4° : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 20 000€ HT

depuis le 12 juillet 2022

Par délibération précitée, vous avez bien voulu me confier délégation pour traiter certaines affaires.

Je vous rends compte des décisions qui ont été prises depuis la date du dernier compte-rendu

OBJET	ENTREPRENEUR	MONTANT TTC	DATE DE L'ACCORD (signature du devis - commande ou marché)	NATURE DE LA DEPENSE
achat d'illuminations 2022	DECOLUM	2 889.00 €	22/07/2022	investissement
réparation lave-vaisselle du foyer rural	SECURIGANT	105.48 €	27/07/2022	fonctionnement
réparation débroussailleuse hydraulique fieller - sur camion lindler	HANTSCH	482.93 €	05/08/2022	fonctionnement
jont armoire franstal-réfrigérateur foyer rural	INSTALL' NORD	72.48 €	05/08/2022	fonctionnement
nettoyage approfondi- centre de loisirs-aout 2022 (prestation hors marché)	DERICHEBOURG	343.00 €	16/08/2022	fonctionnement
pot de départ employés communaux	RESTAURANT L'AMUSE BOUCHE	420.00 €	30/08/2022	fonctionnement
transports piscine pour école jusqu'au 21/10/2022	EUROCAR-HORN	731.87 €	01/02/2022	fonctionnement

OBJET	TITULAIRE	MONTANT TTC	DATE DE L'ACCORD (signature du devis- commande ou marché)	NATURE DE LA DEPENSE
remplacement de la vitrine- école	WAGNER	337.38 €	02/09/2022	fonctionnement
transports patinoire pour école jusqu'au 20/10/2022	DOUX VOYAGES	573.14 €	05/09/2022	fonctionnement
fournitures administratives pour état civil	SEDI	371.30 €	09/09/2022	fonctionnement
cartouches pour imprimante periscolaire	France TONER	145.30 €	13/09/2022	fonctionnement
bougies préchauffage pour strada	CARLOS GUERRA AUTOMOBILES	156.52 €	14/09/2022	fonctionnement
laser avec trepied et kit réparation pneu	BOURLIER	200.32 €	19/09/2022	investissement
mise en conformité électrique - foyer Léon Mougin	SEEB	3 430.81 €	21/09/2022	fonctionnement
extincteurs pour salles ados	BPI	444.00 €	22/09/2022	investissement
assistance technique futures coupes 2023	ONF	1 824.00 €	22/09/2022	fonctionnement
drapeaux remplacés au monument aux morts et mairie	SAS BALDER	338.40 €	23/09/2022	fonctionnement

TOTAL arrété le 27 septembre 2022
Le MAIRE, Baptiste GUARDIA

12 865.93 €

